



aéma GROUPE

Paris, lundi 27 juillet 2026

Face aux incendies exceptionnels, la Macif se mobilise aux côtés de ses sociétaires touchés et débloque un million d'euros pour des actions de solidarité

Suite aux violents incendies qui frappent les départements de la Gironde, des Landes et du Var, la Macif débloque par anticipation 1 million d'euros pour des actions de solidarité en lien avec les associations du territoire en soutien des populations sinistrées.

En parallèle, la Macif est pleinement mobilisée sur le terrain aux côtés de ses assurés pour répondre le plus rapidement possible à leurs besoins et les accompagner par des mesures exceptionnelles :

- Les frais de relogement des occupants ayant dû évacuer leur résidence principale seront remboursés sur présentation des justificatifs, pour une période maximale de 4 semaines à compter de la date de survenance du sinistre, dans la limite de la période d'interdiction d'accès à la résidence principale, indiquée par les autorités publiques. Cette mesure s'applique même si l'habitation n'est pas endommagée.
- Pour les sociétaires en vacances, que ce soit dans leur résidence secondaire ou toute autre location, la Macif prend en charge une nuit de relogement (sur présentation du justificatif) afin que le sociétaire s'organise pour trouver un nouveau lieu de séjour ou rentrer chez lui. Cette mesure s'applique même si le lieu de séjour n'est pas endommagé mais simplement rendu inaccessible en raison des périmètres évacués.

De plus, le délai de déclaration de sinistre, initialement fixé à 5 jours, est étendu jusqu'au 31 août.

>> Pour toute urgence de relogement, d'accompagnement spécifique ou psychologique, l'assistance Macif est mobilisée au 0 800 774 774.

>> Les sociétaires Macif peuvent déclarer leurs sinistres en ligne sur le site [macif.fr](https://www.macif.fr) ou par téléphone au **09 69 39 49 49**.

>> Des Conseils pour réagir face à un sinistre et faciliter la prise en charge de son assurance :

- Contacter votre assurance et votre assistance au plus vite :

- Faire appel à l'assistance pour mettre en œuvre les mesures conservatoires et ne pas prendre de risques

- Si vous êtes propriétaire ou locataire, faites votre déclaration de sinistre au plus vite.
- Si vous êtes locataire, contactez au plus vite votre propriétaire pour que ce dernier s'occupe de faire la déclaration à son assurance

- Lors de la réintégration de votre domicile, en attendant l'expert :

- Lister les dommages et prendre des photos
- Ne rien jeter avant le passage de l'expert
- Constituer le dossier d'indemnisation : lister les biens endommagés avec l'estimation de leurs valeurs et de leurs anciennetés et réunir les justificatifs (factures des biens endommagés, photos, ...)
- Ne pas engager de premiers travaux de réparation

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 6,37 millions de sociétaires adhérents ou clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,95 milliards d'euros en 2024. Gérant plus de 19 millions de contrats, elle compte près de 12 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été réélue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2024.

Macif, une marque Aéma Groupe • Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction, Aéma Groupe est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre Macif et AÉSIO mutuelle. Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021 suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe réalise un chiffre d'affaires de 16,1 milliards d'euros en 2024. Ses plus de 20 000 collaborateurs et 1 800 délégués œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger 12,1 millions d'assurés. Multimarques, multiréseaux et multimétiers, Aéma Groupe couvre l'ensemble des besoins de protection (assurance dommages, santé-prévoyance, épargne-retraite et gestion d'actifs). Aéma Groupe veut apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles. En poursuivant la construction d'un acteur mutualiste de premier plan, il crée un modèle inédit, hybride

Contacts presse :

Marion Quint - 06 28 11 56 38 - mquint@macif.fr